

Le 31 mai 2024

Chère Madame, Chère Maître,

CONCERNE : ACP Allemagne – Sis Avenue des Eperviers 119, 1150 Woluwe-Saint-Pierre – Vente
Lot 28

En réponse à votre courrier du 02 mai 2024, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés :

§1.

- 1° **Montant du fonds de roulement permanent :**
A ce jour, le fonds de roulement permanent de la copropriété est de 26.873,69€.
Le fonds de roulement sera transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)
 - Montant du fonds de réserve :**
A ce jour, le fonds de réserve de la copropriété s'élève à 124.917,27€ et reste acquis à l'association.
 - 2° **Montant des arriérés dus par le cédant :**
A ce jour, le cédant présente un arriéré de 1.148,15€ en dehors du coût de la présente.
Il y aura lieu de réactualiser la situation avant la signature de l'acte et en cas d'arriérés, les retenir sur le prix de vente par les soins du notaire instrumentant et les reverser sur le compte courant **BE47 0689 3699 6280** de l'association, et ce conformément à l'article 3.94 §1.
 - 3° **Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :**
Lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2024, il a été voté et approuvé d'appeler 60.000€ en 4 appels trimestriels.
Ces appels ont débuté le trimestre qui a suivi cette AG.
 - 4° **Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :**
Il y a deux procédures judiciaires à l'encontre de deux copropriétaires pour un solde créditeur de 7.061,83€ et 12.311,04€.
 - 5° **Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :**
Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/ACPALLEMAGNE-PVAG>
 - 6° **Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :**
Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/ACPALLEMAGNE-COMPTA>
- **Dossier d'intervention ultérieur (DIU) :**
<https://eurofa.box.com/v/ACPALLEMAGNE-DIU>
 - **Statuts :**
<https://eurofa.box.com/v/ACPALLEMAGNE-STATUTS>
 - **BCE : 0850.097.211**
 - *Les liens ci-dessus sont accessibles et expireront le 26 juin 2024. Nous invitons donc à télécharger les documents que vous souhaitez obtenir.*



ETUDE DU NOTAIRE JAN VAN GORP & THIERRY ARNAUTS
A l'Att. de Mme GOMMÉ Julie
Refugiestraat 1
3290 Diest

§2.

- 1) Néant
- 2) Lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2024, il a été voté et approuvé d'appeler 60.000€ en 4 appels trimestriels.
Ces appels ont débuté le trimestre qui a suivi cette AG.
- 3) Néant
- 4) Néant

Coût de la présente : 399,3 € TVAC – Réponse notaire §1 et §2

Ce montant sera facturé à l'association des copropriétaires et répercuté au cédant, en frais privés, dans son décompte de clôture.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, Madame Lebrun, nos sincères salutations.

Pour EUROFA,
Herinckx Christopher
Gestionnaire de copropriétés